



une page dédiée

POUR VOUS
AIDER



| FICHE ACTION DE LA COLLECTIVITE

Cette action s'inscrit
dans la thématique :



Connaissance biodiversité

Incitation à contribuer aux programmes de sciences participatives



Action n°



BIODIVERSITE-3

→ Objectifs et cibles de l'action

Les sciences participatives sont par définition des programmes de recherche où l'on propose au citoyen de devenir producteur de données. Il s'agit ici pour les collectivités de mobiliser les citoyens pour leur permettre de découvrir et de participer à ces programmes. La participation citoyenne sur ces actions de connaissances du patrimoine permet une meilleure acceptation des projets d'aménagement ou de sauvegarde par la suite.

→ Éléments de contexte



Techniques, réglementaires, exemples ...

Les programmes de sciences participatives sont généralement élaborés par le monde scientifique, qui mobilise des participants [citoyens] dans le but de sensibiliser et d'obtenir des données environnementalistes. Les sciences participatives ne sont pas réservées qu'aux experts.

Les informations collectées lors de ces programmes sont ensuite organisées en bases de données, traitées et interprétées par des scientifiques. Puis l'information ainsi obtenue est valorisée, vulgarisée et diffusée. Ainsi, les sciences participatives possèdent l'intérêt d'impliquer le grand public sur la conservation et connaissance de la biodiversité. Cette démarche participative permet à chacun de mieux connaître la biodiversité de son environnement proche, d'échanger avec d'autres observateurs, d'apporter sa contribution au monde scientifique et à la préservation de la biodiversité. La majorité des programmes de sciences participatives sont destinés au grand public et adaptés aux néophytes désireux d'apprendre, tout comme aux observateurs déjà aguerris. De nombreux taxons sont concernés : végétaux, lichens, oiseaux, mammifères, insectes, invertébrés...

Tous les observateurs, débutants et confirmés, respectent un protocole de collecte de données défini. Ce protocole encadre les données récoltées et précise les techniques de collecte souhaitées, ce qui facilite l'exploitation scientifique des données a posteriori.

Les observateurs disposent d'outils d'aide à l'identification des espèces, comme le référentiel taxonomique ou la liste des espèces probables par zone géographique. Pour aller plus loin, certains programmes d'observation font appel à des observateurs experts -les "vérificateurs"- pour épauler les plus novices.

Les données suspectes sont écartées. Toutes les données transmises comportent a minima une date, un lieu, une espèce et un observateur. En recoupant ces éléments entre eux, les données erronées sont écartées.

La collectivité peut s'engager à faire une promotion efficace de certains dispositifs. Elle peut, par exemple, se mettre en relation avec les structures porteuses de certains programmes pour proposer des animations spécifiques renforçant la participation citoyenne sur leur territoire. Pour trouver des programmes de sciences participatives ou inventaires et enquêtes, rendez-vous sur le site : https://www.arb-bfc.fr/lespace-documentaire/?categorie=science_participative

→ Description de l'action



→ Modalités de mise en œuvre de l'action

- i** Vous pouvez indiquer les collaborateurs ou les partenaires impliqués (ou co-porteurs), le calendrier de mise en œuvre avec ses principales étapes, la durée du projet, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser.



→ Dispositif de suivi-évaluation de l'action

- i** Définissez pour chaque indicateur (si possible) la valeur initiale ainsi que la cible à atteindre au bout des 3 ans.



Liste des pièces-jointes annexées {facultatif} > Plans, photographies, dossiers.



→ Correspondance SRB

E2	E/ Approfondir la connaissance et l'expertise 2/ Développer la recherche et la connaissance de la biodiversité
----	--

→ Préconisations

i [Cadre réservé à l'instruction]